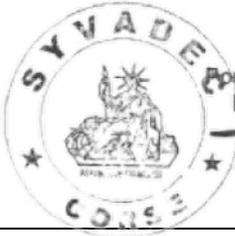


**Bureau Syndical reconvoqué du
28 novembre 2023**

**DELIBERATION N° 2023-11-068
Autorisation de signature du marché de prestations d'assurances**

Nombre de membres 27			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 novembre deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le 22 novembre deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à neuf heures et trente minutes, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.</p> <p>Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.</p>
En exercice	Présents	Votants	
26	11	11	
Présents :			
GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre et BONARDI Jean-Paul.			
Pouvoirs :			
Absents :			
MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Panrace et GUIDONI Pierre.			
Certifié exécutoire,			
après transmission en Préfecture le : 04/12/2023			
et de la publication de l'acte le: 04/12/2023			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> <p>Vincent ANDREI</p>

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 2 octobre 2023.

Il s'agit d'une consultation allotie en 10 lots suivants :

- Lot 1 Multirisques bureaux
- Lot 2 Responsabilité civile
- Lot 3 RC pollution
- Lot 4 RC Transport
- Lot 5 Protection juridique agents et élus
- Lot 6 Flotte automobiles et engins
- Lot 7 Multirisques locaux et installations industrielles
- Lot 8 – Bris de machine
- Lot 9 – RC mandataires sociaux
- Lot 10 – Cyber risques

Il s'agit de marché ordinaire, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Seuls 3 lots ont fait l'objet de réponse : la responsabilité Civile Pollution, la protection juridique des agents et élus, et la flotte automobile.

Les autres lots feront l'objet d'une consultation avec négociation compte tenu de l'absence d'offres reçues.

La CAO du 9 novembre 2023 a analysé les offres déposées en faisant application des critères suivants pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique (critère analysé sur la base du mémoire justificatif fourni par les candidats)	55.0
1.1-Etendue des garanties	25.0
1.2-Montant des garanties	20.0
1.3-Organisation du candidat	10.0
2- Prix des prestations	45.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des trois lots attribués pour le marché des prestations d'assurance aux candidats suivants :

- le groupement SAGA - Berkshire pour le lot 3 relatif à la RC pollution pour une prime forfaitaire annuelle de 21.800 € TTC;
- le groupement Sarre et Moselle – CFDP pour le lot 5 relatif à la protection juridique agents et élus pour un montant estimatif annuel de 418,14 € TTC sur la base de 241 agents
- l'assurance SMACL pour le lot 6 relatif à l'assurance de la flotte automobile et des engins pour un montant estimatif annuel de 67.694,41 €TTC pour 70 véhicules

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20231128-2023-11-068-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 9 novembre 2023,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des lots 3, 5 et 6 avec les prestataires suivants :

- le groupement SAGA - Berkshire pour le lot 3 relatif à la RC pollution ;

- le groupement Sarre et Moselle – CFDP pour le lot 5 relatif à la protection juridique agents et élus ;

- l'assurance SMACL pour le lot 6 relatif à l'assurance de la flotte automobile et des engins.

- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage en publication.

02B-200009827-20231128-2023-11-068-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023